

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
(en milliers de dollars US) – non audité

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 480 \$	89 642 \$
Créances clients (note 4)	612 857	412 498
Stocks (note 5)	1 096 717	1 089 441
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	91 431	95 955
Actifs détenus en vue de la vente	26 578	—
Total des actifs courants	1 906 063	1 687 536
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	1 170 804	1 174 515
Actifs au titre de droits d'utilisation	82 499	81 447
Immobilisations incorporelles	254 994	261 419
Goodwill	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé	20 665	23 971
Autres actifs non courants	28 484	14 308
Total des actifs non courants	1 829 123	1 827 337
Total des actifs	3 735 186 \$	3 514 873 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	479 779 \$	408 294 \$
Impôt sur le résultat à payer	27 364	1 635
Partie courante des obligations locatives (note 8 d))	16 744	14 161
Partie courante de la dette à long terme (note 6)	300 000	300 000
Total des passifs courants	823 887	724 090
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 6)	1 179 000	685 000
Obligations locatives (note 8 d))	89 657	83 900
Impôt sur le résultat différé	29 718	18 118
Autres passifs non courants	47 303	46 308
Total des passifs non courants	1 345 678	833 326
Total des passifs	2 169 565	1 557 416
Capitaux propres		
Capital social	272 224	271 213
Surplus d'apport	61 951	61 363
Résultats non distribués	1 230 518	1 611 231
Cumul des autres éléments du résultat global (note 10)	928	13 650
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 565 621	1 957 457
Total des passifs et des capitaux propres	3 735 186 \$	3 514 873 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
(en milliers de dollars US, sauf les données par action) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Ventes nettes (note 14)	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$
Coût des ventes	613 499	630 664	1 698 378	1 769 706
Bénéfice brut	277 607	239 237	750 692	643 496
Charges de vente et charges générales et administratives (note 8 f)	83 605	82 213	312 473	242 122
Profit sur une cession-bail (note 8 e))	—	—	—	(25 010)
Profits nets sur l'assurance (note 8 g))	—	—	—	(74 172)
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 7)	1 057	2 006	(1 038)	34 850
Bénéfice opérationnel	192 945	155 018	439 257	465 706
Charges financières, montant net (note 8 b))	30 217	20 748	77 215	58 431
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162 728	134 270	362 042	407 275
Charge d'impôt sur le résultat (note 15)	31 254	6 903	93 495	27 003
Bénéfice net	131 474	127 367	268 547	380 272
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe (note 10)				
Couvertures de flux de trésorerie	(4 393)	12 064	(12 722)	18 911
Résultat global	127 081 \$	139 431 \$	255 825 \$	399 183 \$
Bénéfice par action (note 11)				
De base	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$
Dilué	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Périodes de neuf mois closes les 29 septembre 2024 et 1^{er} octobre 2023
(en milliers ou en milliers de dollars US) – non audité

	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant				
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$	13 650 \$	1 611 231 \$	1 957 457 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	51 502	—	—	51 502
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	34	1 254	—	—	—	1 254
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	185	6 304	(947)	—	—	5 357
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	598	16 504	(34 074)	—	—	(17 570)
Actions rachetées à des fins d'annulation (compte tenu de l'impôt sur les rachats d'actions)	(13 361)	(22 063)	—	—	(525 314)	(547 377)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(610)	(988)	—	—	(21 015)	(22 003)
Variation attribuable à la transition d'un règlement en instruments de capitaux propres à un règlement en trésorerie	—	—	(15 396)	—	—	(15 396)
Païement de la portion revenant aux employés de la rémunération différée	—	—	(1 333)	—	—	(1 333)
Dividendes déclarés	—	—	836	—	(102 931)	(102 095)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(13 154)	1 011	588	—	(649 260)	(647 661)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	(12 722)	—	(12 722)
Bénéfice net	—	—	—	—	268 547	268 547
Résultat global	—	—	—	(12 722)	268 547	255 825
Solde au 29 septembre 2024	156 832	272 224 \$	61 951 \$	928 \$	1 230 518 \$	1 565 621 \$
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	179 709	202 329 \$	79 489 \$	9 845 \$	1 590 499 \$	1 882 162 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	22 735	—	—	22 735
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	41	1 217	—	—	—	1 217
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	448	12 865	(1 861)	—	—	11 004
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	652	14 485	(30 146)	—	—	(15 661)
Actions rachetées à des fins d'annulation	(6 213)	(7 590)	—	—	(182 682)	(190 272)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(648)	(550)	—	—	(19 005)	(19 555)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	2 075	—	—	2 075
Dividendes déclarés	—	—	1 306	—	(101 213)	(99 907)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(5 720)	20 427	(5 891)	—	(302 900)	(288 364)
Couvertures de flux de trésorerie (note 10)	—	—	—	18 911	—	18 911
Bénéfice net	—	—	—	—	380 272	380 272
Résultat global	—	—	—	18 911	380 272	399 183
Solde au 1^{er} octobre 2023	173 989	222 756 \$	73 598 \$	28 756 \$	1 667 871 \$	1 992 981 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
(en milliers de dollars US) – non audité

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Bénéfice net	131 474 \$	127 367 \$	268 547 \$	380 272 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 8 a))	36 528	31 322	104 910	90 861
(Profits) charges de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 7)	(117)	897	(5 511)	8 007
Attributions fondées sur des actions réglées en espèces en lien avec les indemnités de cessation d'emploi versées aux cadres sortants	—	—	(15 396)	—
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations incorporelles	(22)	(46)	(24)	(25 167)
Rémunération fondée sur des actions	8 370	6 755	51 618	22 847
Impôt sur le résultat différé	1 896	3 450	14 911	13 389
Autres (note 12 a))	4 962	(12 543)	(7 453)	(5 598)
Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement (note 12 c))	(4 869)	147 935	(120 726)	(177 066)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	178 222	305 137	290 876	307 545
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Achat d'immobilisations corporelles	(28 350)	(41 551)	(106 052)	(168 613)
Achat d'immobilisations incorporelles	(1 191)	(971)	(3 736)	(3 785)
Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles	285	2 038	452	53 311
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(29 256)	(40 484)	(109 336)	(119 087)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Augmentation (diminution) des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme	(40 000)	(270 000)	194 000	(55 000)
Produit du prêt à terme	300 000	—	300 000	—
Païement au titre des effets	—	(150 000)	—	(150 000)
Produit du prêt à terme à prélèvement différé	—	300 000	—	300 000
Païement au titre des obligations locatives	(3 929)	(3 312)	(10 721)	(20 429)
Dividendes versés	(32 874)	(32 668)	(102 095)	(99 907)
Produit tiré de l'émission d'actions	4 911	5 973	6 495	12 109
Rachat et annulation d'actions	(371 522)	(80 183)	(540 732)	(187 905)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(8 140)	—	(22 003)	(19 555)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(9 401)	(283)	(17 570)	(15 661)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(160 955)	(230 473)	(192 626)	(236 348)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	192	(283)	(76)	(22)
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de la période	(11 797)	33 897	(11 162)	(47 912)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	90 277	68 608	89 642	150 417
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	78 480 \$	102 505 \$	78 480 \$	102 505 \$
Sommes versées en trésorerie au cours de la période au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)				
Intérêts	25 604 \$	19 904 \$	60 036 \$	49 301 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	15 682	1 416	28 815	19 296

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 12)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS (NON AUDITÉ)

Pour la période close le 29 septembre 2024

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 septembre 2024 et pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes à cette date comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités ont été établis conformément à la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*, publiée par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2023. La Société a utilisé les mêmes méthodes comptables dans la préparation des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités que celles décrites à la note 3 afférente à ses plus récents états financiers consolidés annuels, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024 comme le décrit la note 2 d) plus loin.

La publication des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 30 octobre 2024.

b) Caractère saisonnier des activités

Les ventes nettes de la Société sont soumises à des variations saisonnières. Les ventes nettes sont historiquement les plus élevées aux deuxième et troisième trimestres.

c) Secteurs opérationnels

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière

Le 1^{er} janvier 2024, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement après la date de clôture. Les

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d) Première application de nouvelles normes comptables et interprétations pour la période de présentation de l'information financière (suite)

modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, « les modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 et sont appliquées rétrospectivement. Les modifications à l'IAS 1 n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

3. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

Absence de convertibilité

En août 2023, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, portant sur l'absence de convertibilité. Ces modifications visent à exiger que les entités appliquent une approche cohérente pour apprécier si une monnaie est convertible en une autre monnaie et déterminer le cours de change à utiliser et les informations à fournir lorsqu'elle ne l'est pas. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 ») et IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir* (« IFRS 7 »)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Ces modifications apportent des précisions quant au moment où un actif ou un passif financier doit être comptabilisé et décomptabilisé, à l'évaluation des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et quant au classement et aux informations à fournir qui en découlent relativement aux actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance ou d'autres clauses conditionnelles. De plus, les modifications précisent que les passifs financiers doivent être décomptabilisés à la date de règlement, et elles prévoient un choix de méthode comptable à cette fin, au moyen d'un système de paiement électronique avant la date du règlement, sous réserve du respect de certaines conditions précises. Ces modifications exigent des informations supplémentaires à fournir concernant les instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et les placements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ces modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026. L'adoption anticipée est permise, et il est possible d'adopter par anticipation uniquement les modifications relatives au classement des actifs financiers. La Société évalue actuellement l'incidence éventuelle de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers*, afin d'améliorer la présentation des informations sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reprend telles quelles de nombreuses exigences de l'IAS 1. L'IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027. Une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des modifications à portée limitée aux normes IFRS de comptabilité et aux directives connexes dans le cadre de sa mise à jour périodique des normes. Les normes modifiées sont les suivantes :

- IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*
- IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir*, ainsi que le guide de mise en œuvre de cette norme;
- IFRS 9, *Instruments financiers*;
- IFRS 10, *États financiers consolidés*;
- IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, leur application anticipée étant toutefois autorisée. Les améliorations annuelles se limitent à des changements qui permettent de clarifier le libellé d'une norme IFRS de comptabilité ou de remédier à des conséquences imprévues relativement mineures ou à des erreurs dans les normes comptables. Elles corrigent aussi des divergences mineures entre les dispositions des normes comptables. Ces améliorations annuelles ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés annuels de la Société.

4. CRÉANCES CLIENTS

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Créances clients	624 563 \$	423 663 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(11 706)	(11 165)
	612 857 \$	412 498 \$

Au 29 septembre 2024, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 231,5 millions de dollars (270,9 millions de dollars au 31 décembre 2023). Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 17 juin 2025, sous réserve de prorogations annuelles. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client vendues, y compris le recouvrement. La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 4,4 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2023) et à 12,1 millions de dollars (12,6 millions de dollars en 2023) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, respectivement, et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières.

Le 1^{er} octobre 2024, les deux principaux distributeurs de vente en gros de la Société ont regroupé leurs activités. Le 29 septembre 2024, ces deux clients débiteurs représentaient 65 % des créances clients (65 % au 31 décembre 2023) et 40 % du total des ventes nettes pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 (40 % en 2023).

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'ouverture de la période	(11 636) \$	(11 170) \$	(11 165) \$	(15 394) \$
(Perte de valeur) reprise de perte de valeur des créances clients	(27)	426	(841)	4 249 \$
(Recouvrement) radiation de créances clients	(43)	22	300	423
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues à la clôture de la période	(11 706) \$	(10 722) \$	(11 706) \$	(10 722) \$

5. STOCKS

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Matières premières et stocks de pièces de rechange	173 373 \$	165 527 \$
Travaux en cours	74 551	57 938
Produits finis	848 793	865 976
	1 096 717 \$	1 089 441 \$

6. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		29 septembre 2024	31 décembre 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	6,7 %	429 000 \$	235 000 \$	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4)}	4,7 %	300 000	300 000	Juin 2026
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ⁵⁾	6,8 %	300 000	—	Août 2029
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁶⁾	2,9 %	100 000	100 000	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du SOFR majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{6) 7)}	2,9 %	50 000	50 000	Août 2026
		1 179 000 \$	685 000 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain, payable mensuellement ^{2) 4) 8)}	7,0 %	300 000	300 000	Mai 2025
		300 000 \$	300 000 \$	
Dette à long terme (y compris la partie courante)		1 479 000 \$	985 000 \$	

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 14,0 millions de dollars (36,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Les avances au SOFR, portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0,10 %) majoré d'un écart allant de 1 % à 2 % en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société (tel que défini dans le contrat de prêt à terme).

6) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.

7) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

8) Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Le 16 mai 2024, la Société a prolongé l'échéance du prêt à terme à prélèvement différé jusqu'au 26 mai 2025. Toutes les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées.

Le 30 août 2024, la Société a conclu un contrat de prêt à terme non garanti de cinq ans d'un montant en principal global de 300 millions de dollars. Le prêt à terme est non renouvelable et prévoit un écart ajouté au SOFR à terme ajusté en fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel qu'il est défini dans le contrat de prêt à terme).

En date du 29 septembre 2024, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières.

7. COÛTS (RECOUVREMENT DE COÛTS) DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	— \$	(138) \$	— \$	15 693 \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts (Profit net) perte nette à la sortie et à la réduction de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	1 173	1 294	4 401	11 197 \$
	(116)	850	(5 439)	7 960
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	1 057 \$	2 006 \$	(1 038) \$	34 850 \$

Les recouvrements de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 se rapportent à l'élément suivant : un montant de 5,4 millions de dollars de profits à la sortie liés principalement à la sous-location d'une installation de distribution fermée dans l'ouest des États-Unis, contrebalancés en partie par des coûts de 4,4 millions de dollars attribuables principalement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour la période de neuf mois close le 1^{er} octobre 2023 se rapportaient aux éléments suivants : un montant de 29,5 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale, un montant de 3,9 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une usine de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, et un montant de 1,5 million de dollars lié essentiellement à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement.

8. AUTRES INFORMATIONS

a) Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Amortissement des immobilisations corporelles	26 856 \$	25 516 \$	82 928 \$	75 142 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	3 126	3 216	10 460	9 890
Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de la période	3 425	(901)	1 401	(4 549)
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels	1 924	2 068	6 181	6 206
Amortissement des logiciels	1 197	1 423	3 940	4 172
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	36 528 \$	31 322 \$	104 910 \$	90 861 \$

Au 29 septembre 2024, les immobilisations corporelles comprennent une tranche de 60,0 millions de dollars (185,3 millions de dollars au 31 décembre 2023) de bâtiments et de matériel non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Au 29 septembre 2024, les immobilisations incorporelles comprennent un montant de 3,9 millions de dollars (1,2 million de dollars au 31 décembre 2023) au titre de logiciels non encore disponibles pour être utilisés dans le cadre des activités. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

Au 29 septembre 2024, la Société s'était engagée à hauteur d'environ 66,5 millions de dollars en ce qui a trait à l'acquisition d'immobilisations corporelles liées principalement à des projets d'expansion de la capacité de fabrication.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Charges financières, montant net

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti ¹⁾	23 032 \$	13 363 \$	57 119 \$	39 440 \$
Charges bancaires et autres charges financières	5 743	5 857	16 556	16 118 \$
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	1 246	845	3 483	2 433
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	108	740	321	845
Perte (profit) de change	88	(57)	(264)	(405)
Charges financières, montant net	30 217 \$	20 748 \$	77 215 \$	58 431 \$

1) Déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de néant (3,0 millions de dollars en 2023) et de néant (5,0 millions de dollars en 2023), respectivement pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024.

c) Transactions entre parties liées

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a engagé des dépenses liées à l'utilisation d'un avion respectivement de 0,4 million de dollars (0,6 million de dollars en 2023) et de 1,0 million de dollars (1,2 million de dollars en 2023) auprès d'une société contrôlée par le président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion s'est élevé à 0,2 million de dollars (0,3 million de dollars au 31 décembre 2023).

Au 29 septembre 2024, la Société s'était engagée à hauteur de 0,3 million de dollars au titre de cette entente, qui a trait aux frais d'utilisation minimaux pour le reste de l'exercice 2024.

Sont incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 les transactions entre parties liées suivantes :

- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi pour les cadres sortants de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement (se reporter à la note 8 f)). Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges était de néant.
- Des charges à payer de néant et de 9,4 millions de dollars, respectivement, pour le remboursement approuvé de frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West (un des actionnaires de la Société dont un associé siège au conseil d'administration de la Société depuis le 23 mai 2024). Le remboursement approuvé a trait aux frais engagés par Browning West relativement à la course aux procurations qui a eu lieu à la suite du congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy, et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction le 24 mai 2024. Au 29 septembre 2024, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à ces charges s'élevait à néant.
- Se reporter à la note 8 f) pour les charges de rémunération liées à la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction, ainsi que pour les coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé, et à la note 8 j) concernant une attribution fondée sur des actions approuvée pour M. Chamandy au deuxième trimestre.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

d) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière :

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Courantes	16 744 \$	14 161 \$
Non courantes	89 657	83 900
	106 401 \$	98 061 \$

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 29 septembre 2024 :

	29 septembre 2024
Moins de un an	25 148 \$
De un à cinq ans	72 262
Plus de cinq ans	43 564
	140 974 \$

Le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 s'est élevé à 5,2 millions de dollars et 14,2 millions de dollars (4,2 millions de dollars et 22,9 millions de dollars en 2023) respectivement, dont une tranche de 3,9 millions de dollars et de 10,7 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2023 et 20,4 millions de dollars en 2023) respectivement, au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement. La diminution des sorties de fonds est essentiellement imputable à la résiliation d'un contrat de location en 2023.

e) Cession-bail

Au premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession de 51,0 millions de dollars, qui représente la juste valeur du centre de distribution, a été comptabilisé dans le tableau consolidé intermédiaire résumé des flux de trésorerie au poste « Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles », dans les activités d'investissement. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars et une obligation locative de 15,5 millions de dollars à la date de passation du contrat. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé en tant que profit sur une cession-bail dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global.

f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes

Au cours des périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé dans les charges de ventes et charges générales et administratives des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes survenus récemment de 5,5 millions de dollars et de 82,3 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, composés de ce qui suit :

- Des frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 2,5 millions de dollars et de 35,8 millions de dollars, respectivement.
- Des prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi de néant et de 21,6 millions de dollars, respectivement, aux cadres sortants (M. Tyra et M. Bajaj) à la suite de la conclusion de la course aux procurations en mai 2024, ce qui comprend une charge de 12,3 millions de dollars au titre de l'accélération de l'acquisition des droits rattachés aux UAI.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)**f) Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes (suite)**

- Des charges de rémunération de néant et de 8,9 millions de dollars, respectivement, liées au congédiement de M. Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction. Les charges comprennent des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de néant et de 1,7 million de dollars, respectivement, ainsi qu'un montant de néant et de 17,0 millions de dollars, respectivement au titre des ajustements de la charge de rémunération fondée sur des actions liée au rétablissement des attributions fondées sur des actions (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6 millions de dollars avait été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023), partiellement contrebalancés par la reprise d'un montant de néant et de 9,8 millions de dollars, respectivement, au titre des indemnités de départ qui avaient été comptabilisées au quatrième trimestre de 2023.
- Des coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé de 1,4 million de dollars et de 8,8 millions de dollars, respectivement. Ces charges comprennent des montants de néant et de 4,8 millions de dollars, respectivement, pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,2 million de dollars et de 0,6 million de dollars, respectivement, pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 1,2 million de dollars et de 3,4 millions de dollars, respectivement, pour l'augmentation de la valeur du passif des unités d'actions différées (« UAD »).
- Une rémunération fondée sur des actions relative aux attributions spéciales de maintien en poste de 1,6 million de dollars et de 4,2 millions de dollars, respectivement. À la date d'attribution, ces attributions spéciales de maintien en poste avaient une juste valeur totale de 8,6 millions de dollars. La charge de rémunération fondée sur des actions liée à ces attributions est comptabilisée sur les périodes respectives d'acquisition des droits, les droits pour la plupart des attributions étant initialement acquis à la fin de l'exercice 2024. Dans le cadre du départ de M. Bajaj, un montant de 2,5 millions de dollars de ces attributions lui a été intégralement versé en espèces au cours du deuxième trimestre de 2024.
- Des charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services de néant et de 3,0 millions de dollars, respectivement, ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.

g) Profits nets sur l'assurance

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74,0 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant au poste « Profits nets sur l'assurance » de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

h) Aide gouvernementale

Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé un montant de 3,3 millions de dollars et de 12,2 millions de dollars (4,5 millions de dollars et 14,5 millions de dollars en 2023), respectivement, dans le coût des ventes à l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a mis en place un crédit pour l'emploi, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi dans ce pays. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé dans les états consolidés intermédiaires résumés du résultat net et du résultat global un montant de 6,8 millions de dollars et de 24,0 millions de dollars (néant et néant en 2023), respectivement, au titre de ce crédit pour l'emploi, en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives appliquée à l'impôt sur le résultat à payer. Le crédit pour l'emploi était rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

i) Rachats d'actions

Le 20 juin 2024, le projet de loi C-59 du Canada a été promulgué. Il instaure, entre autres, un impôt de 2 % sur la valeur nette annuelle des rachats d'actions par les sociétés ouvertes au Canada effectués à partir du 1^{er} janvier 2024. La Société est assujettie à cet impôt qui vise les actions rachetées à des fins d'annulation dans le cadre du programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités de la Société au cours de la période de neuf mois close le 29 septembre 2024. Les coûts aux fins de l'impôt pour les neuf premiers mois de 2024 s'élèvent à 10,6 millions de dollars et ont été portés au débit des résultats non distribués. Ce montant est inclus dans les créditeurs et charges à payer à l'état de la situation financière au 29 septembre 2024, car le montant n'est payable qu'en 2025.

8. AUTRES INFORMATIONS (suite)

j) Rémunération fondée sur des actions

Variations survenues au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2024 dans les unités d'actions incessibles (« UAI ») visant des actions émises :

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée par unité
UAU visant des actions émises en circulation au 31 décembre 2023	1 516	33,26 \$
Variations survenues dans les UAU visant des actions émises en circulation		
Attribuées ¹⁾	787	40,53
Unités supplémentaires au titre des conditions d'acquisition liées au rendement	485	30,73
Attribuées au titre de dividendes déclarés	20	40,06
Réglées – actions ordinaires	(647)	30,49
Réglées – paiement de retenues d'impôt à la source	(380)	30,49
Renoncées	(32)	35,13
Réglées en trésorerie pour les cadres sortants	(82)	35,10
Attributions rétablies pour le président et chef de la direction	439	37,92
UAU visant des actions émises en circulation au 29 septembre 2024	2 106	37,69 \$

1) Comprend 291 804 UAU attribuées à trois membres de la haute direction de la Société dans le cadre du régime incitatif à long terme (« RILT ») annuel de la Société et au titre des attributions spéciales de maintien en poste, ainsi que 211 659 UAU attribuées à M. Chamandy le 28 juin 2024, dans le cadre du RILT annuel de la Société d'une juste valeur totale à la date d'attribution de 8,7 millions de dollars.

La charge de rémunération relative aux attributions fondées sur des actions de la Société incluse dans le bénéfice opérationnel pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024 s'est établie à 8,4 millions de dollars et à 51,6 millions de dollars, respectivement (6,8 millions de dollars et 22,8 millions de dollars, respectivement, en 2023), et se rapporte principalement aux UAU visant des actions émises attribuées annuellement aux employés admissibles dans le cadre du régime incitatif à long terme de la Société. L'augmentation de la charge par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à l'acquisition accélérée des attributions d'UAU visant des actions émises pour les cadres sortants, M. Tyra et M. Bajaj (qui a eu une incidence de 12,3 millions de dollars sur la charge pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, comme il est décrit dans les notes 8 c) et 8 f) des présents états financiers), et à l'incidence du congédiement de M. Chamandy et de sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction, qui tenait compte du rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le précédent conseil d'administration au quatrième trimestre de 2023 (ce qui a donné lieu à une charge au titre des services passés de néant et de 17,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, comme il est décrit dans la note 8 f) des présents états financiers). La charge accélérée pour les deux cadres sortants comprend des montants relatifs à des attributions fondées sur des actions d'une valeur totale d'environ 12 millions de dollars, qui avaient été approuvées au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, mais pour lesquelles le nombre d'UAU n'avait pas été établi en raison de la période d'interdiction d'opérations dont la Société faisait l'objet. Ces attributions ont été intégralement versées au deuxième trimestre de l'exercice 2024 aux cadres sortants à la valeur approuvée, avant que le nombre d'UAU qui s'y rattachent ne soit établi, et n'apparaissent donc pas dans le tableau des UAU ci-dessus.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé intermédiaire résumé non audité de la situation financière, se présentaient comme suit :

	29 septembre 2024	31 décembre 2023
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	78 480 \$	89 642 \$
Créances clients	612 857	412 498
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	42 864	45 136
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	27 650	12 863
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants	10 935	15 797
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer ¹⁾	470 150 \$	403 534 \$
Dette à long terme – portant intérêt à des taux variables	1 379 000	885 000
Dette à long terme – portant intérêt à des taux fixes ²⁾	100 000	100 000
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	9 629	4 760

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 12,7 millions de dollars (12,5 millions de dollars au 31 décembre 2023) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouverts par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 49,0 millions de dollars (49,0 millions de dollars au 31 décembre 2023) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes du contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 4 afférente aux présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 99,4 millions de dollars au 29 septembre 2024 (98,6 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

9. ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR (suite)

Dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

10. AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change	(1 946) \$	927 \$	(429) \$	(2 082) \$
Risque marchandises associé aux prix	278	13 204	(2 503)	22 135
Risque de taux d'intérêt	(6 427)	1 748	(2 460)	5 184
Impôt sur le résultat	19	(9)	4	21
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix	1 594	(3 909)	(5 479)	(5 640)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt inclus dans ce qui suit :				
Ventes nettes	(204)	1 409	(166)	2 602
Coût des ventes	—	146	—	58
Charges de vente et charges générales et administratives	125	(42)	96	1 053
Charges financières, montant net	2 171	(1 384)	(1 776)	(4 360)
Impôt sur le résultat	(3)	(26)	(9)	(60)
Autres éléments du résultat global	(4 393) \$	12 064 \$	(12 722) \$	18 911 \$

Au 29 septembre 2024, le cumul des autres éléments du résultat global de 0,9 million de dollars comprenait des profits nets différés sur les contrats de swap de taux d'intérêt de 4,9 millions de dollars, des pertes nettes différées sur les contrats de change à terme de 0,7 million de dollars et des pertes nettes différées sur les contrats à terme, les contrats d'option et les contrats de swap liés aux marchandises de 3,3 millions de dollars. Une tranche d'environ 1,2 million de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

11. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice dilué par action :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Bénéfice net – de base et dilué(e)	131 474 \$	127 367 \$	268 547 \$	380 272 \$
Bénéfice de base par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	160 862	175 087	165 912	177 418
Bénéfice de base par action	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$
Bénéfice dilué par action				
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	160 862	175 087	165 912	177 418
Plus l'effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie	165	261	144	285
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	161 027	175 348	166 056	177 703
Bénéfice dilué par action	0,82 \$	0,73 \$	1,62 \$	2,14 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de trois mois close le 29 septembre 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives. Sont exclues du calcul ci-dessus pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024 : aucune option sur actions (1 132 737 en 2023) et aucune UAI visant des actions nouvelles (néant en 2023) qui étaient réputées être antidilutives.

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Profit net latent (perte nette latente) sur change et sur dérivés financiers	(137) \$	448 \$	(641) \$	(103) \$
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net	2 952	(523)	(2 810)	9 526
Autres actifs non courants	(471)	(3 658)	(5 271)	(10 101)
Autres passifs non courants	2 618	(8 810)	1 269	(4 920)
	4 962 \$	(12 543) \$	(7 453) \$	(5 598) \$

12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE (suite)

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Actions rachetées à des fins d'annulation inclues dans les créditeurs et charges à payer	286	(200)	(3 984)	2 367
Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	(1 848)	258	(258)	(7 616)
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	(27)	(53)	(133)	(366)
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	752	5 652	17 277	9 975
Montants à payer relatifs à l'impôt sur les rachats d'actions inclus dans les créditeurs et charges à payer	7 246	—	10 629	—
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	7 021	1 071	17 451	16 346
Reclassement des créditeurs et charges à payer au surplus d'apport par suite de la modification touchant le règlement des unités d'actions incessibles	(2 384)	—	(2 384)	—
Montants à payer relatifs aux UAI visant des actions émises devant être réglées en trésorerie inclus dans les créditeurs et charges à payer	—	—	2 384	—
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	—	—	1 333	(2 075)
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	426	438	836	1 306

c) Variations des soldes hors trésorerie du fonds de roulement

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Créances clients	(12 472) \$	74 342 \$	(200 822) \$	(200 288) \$
Impôt sur le résultat	6 612	2 041	25 733	(6 592)
Stocks	10 288	89 437	(8 677)	92 323
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	(14 491)	(7 772)	2 906	(8 673)
Créditeurs et charges à payer	5 194	(10 113)	60 134	(53 836)
	(4 869) \$	147 935 \$	(120 726) \$	(177 066) \$

13. PASSIFS ÉVENTUELS

Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

14. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Vêtements de sport	788 301 \$	744 433 \$	2 116 936 \$	2 023 991 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	102 805	125 468	332 134	389 211
	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
États-Unis	798 721 \$	787 686 \$	2 180 431 \$	2 158 649 \$
Canada	28 240	28 948	81 066	82 729
International	64 145	53 267	187 573	171 824
	891 106 \$	869 901 \$	2 449 070 \$	2 413 202 \$

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de neuf mois closes les	
	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023	29 septembre 2024	1 ^{er} octobre 2023
Charge d'impôt sur le résultat				
Charge d'impôt excluant l'incidence de l'impôt minimum mondial et les autres éléments ci-après	7 380 \$	6 903 \$	18 561 \$	16 500 \$
Incidence de l'impôt minimum mondial	24 219	—	63 269	—
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	—	—	11 510	—
Charge d'impôt sur le profit sur la cession-bail d'une installation de distribution et sur les profits d'assurance en 2023	—	—	—	10 503
(Recouvrement) charge d'impôt de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	(345)	—	155	—
Total de la charge d'impôt sur le résultat	31 254 \$	6 903 \$	93 495 \$	27 003 \$
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	162 728 \$	134 270 \$	362 042 \$	407 275 \$
Taux d'impôt effectif moyen	19,2 %	5,1 %	25,8 %	6,6 %

15. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

L'augmentation de la charge d'impôt sur le résultat et du taux d'impôt effectif pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, est principalement attribuable à l'incidence de la mise en œuvre de l'impôt minimum mondial et des initiatives connexes au Canada et à la Barbade; plus précisément :

- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, le gouvernement de la Barbade a augmenté le taux d'impôt des sociétés, applicable à la Société, qui est passé d'une échelle mobile allant de 5,5 % à 1 % à un taux fixe de 9 %, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2024. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a comptabilisé une charge d'impôt de 13,5 millions de dollars et de 36,3 millions de dollars, respectivement, liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt des sociétés de la Barbade sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ainsi qu'une charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars liée à l'incidence de l'augmentation du taux d'impôt sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la Barbade.
- Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2024, la Société est devenue assujettie au régime de l'impôt minimum mondial du Pilier Deux de l'OCDE, à compter du 1^{er} janvier 2024, par suite de l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au Canada. Pour les périodes de trois mois et de neuf mois closes le 29 septembre 2024, la Société a constaté une charge d'impôt exigible de 10,7 millions de dollars et de 26,9 millions de dollars, respectivement, liée à l'impôt complémentaire sur le bénéfice de la Société à la Barbade, ce qui s'est traduit par un taux d'impôt effectif de 15 % à la Barbade. L'impôt complémentaire est prélevé sur les filiales de la Société à la Barbade en vertu de la législation nationale sur l'impôt complémentaire.

La Société a précédemment indiqué dans ses états financiers annuels de 2023 que si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 % en 2023. Toutefois, pour la période de neuf mois close le 29 septembre 2024, le taux d'impôt effectif de la Société s'est établi à 25,8 %, ce qui est nettement supérieur au taux effectif proforma de 2023 de 18 %, en raison principalement de l'incidence des charges de 82,3 millions de dollars engagées au Canada relativement à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à d'autres questions connexes, qui ne devraient pas donner lieu à un avantage fiscal au Canada. En outre, la charge d'impôt différé de 11,5 millions de dollars (liée à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé) a également entraîné une hausse du taux d'impôt effectif pour les neuf premiers mois de l'exercice 2024.